

Dakar, le 7 Octobre 1937

ENSEIGNEMENT

N°617

Direction des Finances

LE GOUVERNEUR GENERAL DE L'A.O.F.

à Messieurs les Gouverneurs des Colonies
du Groupe et

à Monsieur le Commissaire de la République
au Togo

J'ai chargé Mme SAVINEAU, Conseillère technique du Service de l'Enseignement, d'une enquête en A.O.F., sur la condition de la femme dans la famille, dans les établissements d'éducation, dans les emplois salariés, etc... Elle recueillera en outre des renseignements ethnographiques.

Mme SAVINEAU partira de Dakar le 19 Octobre.

Le parcours qui lui est assigné fait l'objet d'une note ci-jointe.

Elle arrivera à Bamako le 21 Octobre. Son passage au Soudan sera réglé sur place, d'accord avec le Chef de la Colonie.

Les autres colonies seront atteintes, approximativement aux dates suivantes :

Niger (Tillabéry) 5 Décembre et (Fada) 12 Janvier.

Dahomey par Gaya 12 Décembre

Togo (Lomé) 12 Janvier (Sandané Mango) 20 Janvier

Côte d'Ivoire (Ouagadougou) 25 Janvier

Guinée (N'Zérékoré) 5 Janvier

Sénégal, par Youkounkoun, 5 Mars

La date exacte de l'arrivée de Mme SAVINEAU dans votre colonie vous sera indiquée télégraphiquement, et assez tôt pour vous permettre de faire prendre toutes dispositions concernant....

concernant son logement et son transport (camionnette, chalan pirogue, convoi) en tenant compte qu'elle devra jouir d'une grande liberté de mouvements.

Le Dahomey assurera son transport au Togo et jusqu'à Fada, où la Côte d'Ivoire la fera prendre pour la conduire à Ouagadougou, par Dori-Kaya.

Les chefs de poste seront également avisés télégraphiquement.

Si vous jugez utile d'attirer l'attention de Mme SAVINEAU sur certains points de votre colonie, vous voudrez bien le lui faire savoir à son arrivée.

Elle visitera les habitations indigènes, les chantiers, les exploitations agricoles et industrielles, les établissements d'éducation et d'assistance, les prisons, etc.

J'attache une grande importance aux conclusions de cette enquête, qui devra être minutieuse, et je vous serai reconnaissant d'assurer à Mme SAVINEAU le concours le plus large de la part des commandants de postes, du personnel enseignant et médical, des magistrats, des indigènes qualifiés et notamment des interprètes, qui devront être soigneusement choisis./.

signé : M. de COPPET